



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 164

Question écrite n° 30212

## Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise à disposition de personnel en vue de l'achèvement des travaux de la route nationale 164. Depuis plus de trente ans, les Bretons se sont vu promettre par l'Etat la réalisation d'une route nationale à deux fois deux voies complétant les voies expresses côtières qui ceinturent leur région. Sur un parcours allant de Rennes à la pointe du Finistère, cette voie, également dénommée axe central car elle parcourt la région en son centre, doit constituer un important élément de désenclavement de territoires demeurés trop souvent à la traîne du miracle économique breton et dont la population a tendance à désertier les terroirs pour le plus grand profit des grandes villes voisines. De récentes manifestations ont démontré, s'il en était besoin, combien les habitants de Centre Bretagne étaient attachés à la réalisation de la promesse de l'Etat, et de la voie qui en découle, indépendamment de toute considération partisane. L'achèvement de la RN 164 constitue une priorité et une volonté commune à tous les Bretons. Le ministre des transports a récemment apporté aux parlementaires du Centre Bretagne des assurances en matière de déblocage de crédits lors de l'achèvement de l'actuel plan et de la réalisation du prochain. Les travaux, actuellement réalisés à 45 % le seront à 65 % à la fin du onzième plan. Cependant, tout ingénieur des ponts et chaussées sait, par expérience, combien la construction d'un tel ouvrage nécessite d'interventions diverses et variées, hors même des seuls travaux publics. Mener à bien un tel travail implique la mobilisation de nombreux corps de la fonction publique au premier rang desquels se trouvent les services du ministère de l'économie et des finances en matière de cadastre ou de domaine. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre à disposition des administrations locales un renfort en personnel permettant de mener à bien les travaux collatéraux à la construction de la RN 164.

## Texte de la réponse

Le contrat Etat-région Bretagne avait prévu une enveloppe de 916 MF, dont 520 MF pour le seul département des Côtes-d'Armor, afin de réaliser onze opérations tout le long de la route nationale 164. Afin d'accélérer les procédures, huit déclarations d'utilité publique ont été prononcées par arrêté préfectoral entre 1996 et début 1999. Les travaux correspondants sont bien engagés sur l'ensemble de l'itinéraire à l'exception des déviations de Gouarec-Saint-Gelven et Loudéac, où des études plus précises se sont avérées nécessaires. Par ailleurs, la décision ministérielle complémentaire d'approbation de l'avant-projet d'itinéraire devrait être prise dans les meilleurs délais. Les études et les procédures à conduire sur cette liaison ne connaissent donc pas de retard dans leur élaboration et ne justifient pas à l'heure actuelle un renfort des administrations locales. Avec la sécurisation du réseau à deux fois deux voies existant, et l'achèvement de la route des Estuaires, la poursuite de l'aménagement progressif de la RN 164 fait partie des priorités de l'Etat en Bretagne pour le prochain contrat de plan.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kofi Yamgnane](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 30212

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mai 1999, page 3064

**Réponse publiée le** : 18 octobre 1999, page 6060